

**PLAN DE PRÉVENTION CONTRE LE COVID-19**

|  |
| --- |
| **1.) Formation / Sensibilisation.**  a) La vidéo préparée par le ministère de la Santé sur le coronavirus sera partagée avec le personnel.  b) Une lettre d'information sera envoyée à nos employés des cols blancs et cols bleus par E-mail et par SMS.  c) Une affiche sur la maladie et les méthodes de prévention sera fournie par la direction provinciale de la santé.  d) Un écran de veille dans le thème:” Comment se protéger contre le coronavirus?”, “Que faut-il faire?” sera crée.  **2.) Restriction / Interdiction de voyager à l'étranger.**  Tous les types de voyages à l’international seront suspendus pour une durée indéterminée.  **3.) Les pratiques en entreprise.**  a) 1000 masques FFP2 seront fournis.  b) Un désinfectant pour les mains sera fourni dans les zones communes de l'usine.  c) La salle à manger et les véhicules de service seront désinfectés.  d) Des instructions concernant le lavage des mains seront accrochées dans toutes les toilettes.  **4.) Production continue.**  a) Le processus de production continuera de la même façon. Un quelconque arrêt de production ou de retard n’aura pas lieu.  b) En contrôlant l'état des stocks des matériaux utilisés pour la production, (telles que les matières premières, les matières auxiliaires, etc…) la faisabilité de la production sera planifiée pour chaque produit pendant 3 mois.  **Désinfection des matériaux étrangers.**  a) L'emballage des matériaux et équipements de machines provenant de l'étranger sera ouvert à l'aide de masques et de gants. Les matériaux et les équipements seront conservés à l'air libre pendant 2 heures.  b) Un masque FFP2 et des gants chirurgicaux seront fournis aux personnes travaillant dans l'entrepôt et dans l'unité de réception du matériel.  c) Le personnel du département concerné sera formé sur la façon de gérer le matériel entrant.  **5.) Les transporteurs de l’extérieur.**  a) Des masques chirurgicaux seront distribués à la porte aux chauffeurs de camions et de remorques par le personnel de sécurité, dans le but de les utiliser à l’intérieur.  b) Les conducteurs resteront dans leur véhicule autant que possible. Ils porteront un masque à leur sortie et il leur sera proposé de se présenter à l'infirmerie lorsqu'ils se sentiront malades.  **6.) Places sociales.**  a) Les véhicules de services seront désinfectés périodiquement.  b) Les tables, chaises, sols et autres endroits seront constamment désinfectés dans la salle à manger.  c) Les matériaux et aliments d'usage courants dans la salle à manger tels que; fourchettes, cuillères, sel, poivre, huile, sauce, serviette, eau, pain, etc., seront transformés en emballages.  Note: Toutes les actions ont été mises en place à partir du 17/03/2020. En cas de mise à jour, les informations seront données. |
|  |